Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20261001-DEL_2026_163-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 24 septembre 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mme Marie-Claire MERVIN, M. Frédéric SOHIER, Mme Martine GUÉNÉGANT, Mme Muriel BEZIEL, M. Philippe BECAN, Mme Catherine CABOT, M. Vincent REMY, Mme Mirella JEAN DE DIEU, M. Thierry BURLOT, M. Eric DYEVRE, M. Michel MOREL, M. Jean-Jacques FOUCHER, Mme Nathalie ROBLOT, Mme Evelyne GAUTIER LE BAIL, M. Frédéric DENOUAL, Mme Marie BOURGOIN, Mme Gwenaëlle LIETAR, Mme Noémie BROSSAULT, Mme Guénhaëlle VEDIE, M. Michel BOUCHALAIS, M. Pascal PHILIPPOSSIAN-HARDOUIN, M. Ernest MARTIN, Mme Emilie BELLOT, Mme Lucie PRIEUR, M. Stanislas DU GUERNY, M. Christophe FICHET.

Absents représentés :
- M. Kévin STEINBACHER donne pouvoir à Mme Marie-Claire MERVIN
- M. Jean-Patrick GUIBOUT donne pouvoir à Mme Martine GUENEGANT
- Mme Jeanne BOUVIER donne pouvoir à M. Frédéric DENOUAL
- Mme Isabelle DURUPT donne pouvoir à Mme Emilie BELLOT
- Mme Nolwenn GUILLOU donne pouvoir à Mme Lucie PRIEUR

Absent :
M. Christian CHAUFOUR

Madame Catherine CABOT est nommée secrétaire de séance
par le Conseil Municipal

Affaire inscrite à l'ordre du jour

AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

DELIBERATION N° 2026/163 - CONTRIBUTION DE LA VILLE AU SDE35 – DEMANDE DE CLASSEMENT EN A2

Présents : 27 **Absent : 01** **Représentés : 05** **Votants : 32**

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20261001-DEL_2026_163-DE

Le SDE35 a modifié son régime de financement afin de garantir une répartition plus équitable des contributions liées aux actions de transition énergétique ;

Le SDE35 a sous-divisé l'ancienne catégorie A (urbaine) en deux sous-catégories A1 et A2 en complément de la catégorie C (commune nouvellement urbaine).

La commune de Dinard est actuellement classée en catégorie A1, ce qui limite son accès à certains dispositifs d'accompagnement, notamment en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics et d'éclairage public.

La catégorie A2 concerne les communes urbaines qui reversent au SDE35 10 % du produit de l'accise sur l'électricité (part communale de la TICFE – TICFE-C), en contrepartie d'un régime de subventions et de services renforcés. La catégorie C concerne les communes urbaines qui reversent au SDE35 50% du produit de l'accise.

Après une première phase de collaboration dans le cadre de l'étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur, il est dorénavant envisagé de renforcer la coopération avec le SDE35 en lui déléguant la compétence « réseau de chaleur », impliquant une prise en charge par le syndicat des phases d'études, de travaux et d'exploitation du futur réseau.

Le SDE35 conditionne ce transfert de compétence au choix par la commune d'un classement en catégorie A2 ou C afin que la commune de Dinard contribue au fonctionnement général du Syndicat.

Le positionnement en catégorie A2 permet à la commune de Dinard, en outre, de bénéficier d'un accompagnement et de subventions en cohérence avec ses engagements en matière de transition énergétique, d'accéder au service SERENE 35 d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics et de bénéficier de subventions pour la rénovation de son patrimoine d'éclairage public, notamment dans le cadre des effacements de réseaux.

A titre indicatif, le reversement des 10% du produit de l'accise correspond à un montant estimatif de 30 000 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2224-31 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 janvier 2026 portant modification des statuts du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 (SDE 35) ;

Vu le courrier du SDE35 en date de février 2023 informant les communes urbaines de la création des catégories A1 et A2 au guide des interventions du SDE35 et les invitant à se positionner ;

Vu les échanges et travaux menés entre la Ville de Dinard et le SDE35 dans le cadre de l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur ;

Vu l'avis favorable de la Commission urbaniste et travaux du 15 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1er : Demander le classement de la commune de Dinard en catégorie A2 au sein du SDE35, conformément aux dispositions du guide des interventions financières en vigueur.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20261001-DEL_2026_163-DE

Article 2 : Accepter, à ce titre, le reversement au SDE35 de 10% du produit de l'accise sur l'électricité perçue par la commune, selon les modalités fixées par le syndicat.

Article 3 : Prendre acte que ce classement permettra à la commune de Dinard de bénéficier de l'accompagnement du SDE35 dans le cadre du transfert de la compétence « réseau de chaleur », de l'accès au service SERENE et des dispositions financières prévues pour les communes de catégorie A2 ;

Article 4 : Autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 1er octobre 2026

La secrétaire de séance

Catherine CABOT

MAIRIE DE DINARD
ILLE-ET-VILAINE

Le Maire

Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le - 6 OCT. 2026 et affichée en Mairie, le - 6 OCT. 2026